

| | | |
|--|------------------------|------------------------------|
|  Université de Limoges | Création 28/09/2021 | Rédaction Dr Rosalie Vang |
| | Mise à jour | |

Protocole d'équivalence vaccinale pour les étudiants internationaux

Ce protocole concerne les étudiants internationaux arrivants en France et étant vaccinés avec des vaccins non reconnus par l'Agence européenne des médicaments (EMA).

Une procédure particulière devra être appliquée en fonction du vaccin qui vous a été administré et de l'état d'avancement de votre vaccination. Le respect de cette procédure conditionnera la reconnaissance de votre schéma vaccinal et l'obtention du Passe Sanitaire.

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur les modalités de revaccination relatives à chaque catégorie de vaccins concernés ainsi que sur la prise en compte de ces vaccinations dans le système d'information Vaccin Covid.

A l'heure actuelle, il existe **quatre catégories de vaccins** pour déterminer la procédure à suivre :

1- Les vaccins reconnus par l'EMA, c'est-à-dire qu'ils sont **autorisés et administrés en France** :

- COMIRNATY de Pfizer-BioNTech,
- SPIKEVAX de Moderna,
- VAXZEVRIA de AstraZeneca
- JANSSEN de Johnson & Johnson

2- Les vaccins «EMA-like», c'est-à-dire considérés comme **similaires aux vaccins reconnus par l'EMA et non administrés sur le territoire national** :

- COVISHIELD
- R-COVI
- FIOCRUZ

(composition et le procédé de fabrication sont similaires à ceux du vaccin Vaxzevria du laboratoire AstraZeneca)

3- Les vaccins ayant obtenu le label EUL (Emergency Use Listing) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), mais **aucune autorisation de mise sur le marché de l'EMA** :

- SINOPHARM (Beijing Institute of Biological Products ou BIBP)
- SINOVAC

4- Et enfin **tous les autres vaccins non reconnus par l'EMA ni par l'OMS.**

Conduite à tenir en fonction du/des vaccins que vous avez reçus :

➔ **Personnes vaccinées avec un vaccin reconnu par l'EMA ou «EMA Like»**

Les personnes n'ayant reçu qu'une dose d'un vaccin reconnu par l'EMA ou « EMA Like » devront recevoir une dose de vaccin à ARNm afin de compléter leur schéma vaccinal et ainsi obtenir leur Passe Sanitaire en France.

L'injection prévue en France devra être réalisée au moins quatre semaines après la dernière injection réalisée à l'étranger.

Les personnes ayant reçu deux doses d'un vaccin reconnu par l'EMA ou « EMA Like » ont un schéma vaccinal reconnu en France et peuvent obtenir leur passe sanitaire en passant via le portail <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/passe-sanitaire-francais-de-l-etranger>

➔ **Personnes vaccinées avec un vaccin ayant obtenu le label EUL (Emergency Use Listing) de l'OMS**

Il s'agit pour l'heure des vaccins SINOPHARM et SINOVAC (cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps).

Les personnes ayant reçu une dose d'un vaccin Sinopharm/Sinovac devront recevoir deux doses de vaccin à ARNm afin de compléter leur schéma vaccinal et ainsi obtenir leur passe sanitaire en France.

Les personnes ayant reçu deux doses d'un vaccin Sinopharm/Sinovac devront recevoir une dose de vaccin à ARNm afin de compléter leur schéma vaccinal et ainsi obtenir leur passe sanitaire en France.

Pour les personnes vaccinées avec deux doses de vaccins Sinopharm/Sinovac, elles devront présenter la preuve papier ou numérique de leur vaccination complète (c'est-à-dire de chaque injection réalisée à l'étranger), afin de bénéficier du schéma monodose en France.

La ou les injections prévues en France devront être réalisées au moins quatre semaines après la dernière injection réalisée à l'étranger.

Dans un délai de sept jours après l'injection unique du vaccin à ARNm, ou après la dernière injection de vaccin à ARNm réalisée sur le territoire français, le schéma vaccinal sera considéré comme complet, et la personne pourra ainsi obtenir son passe sanitaire.

➔ **Personnes vaccinées avec un vaccin non reconnu par l'EMA n'ayant pas obtenu le label EUL de l'OMS**




Les personnes ayant reçu une ou deux doses d'un vaccin non reconnu par l'EMA et n'ayant pas obtenu le label EUL de l'OMS devront recevoir deux doses de vaccin en ARNm en France.

Cette liste de vaccins est susceptible d'évoluer dans le temps, parmi les vaccins visés figure le vaccin Sputnik V.

La vaccination en France devra être effectuée au moins quatre semaines après la dernière injection reçue à l'étranger.

Dans un délai de sept jours après la fin du cycle vaccinal effectué en France avec un vaccin à ARNm, le schéma vaccinal sera considéré comme complet, et la personne pourra ainsi obtenir son passe sanitaire.

Avoir un schéma vaccinal complet et obtenir le passe sanitaire après une vaccination à l'étranger

|  J'ai reçu un vaccin... |  J'ai un schéma vaccinal... |  Pour obtenir mon passe sanitaire dois-je recevoir une nouvelle dose de vaccin ? |
|---|---|--|
| Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Janssen (Autorisé par l'EMA) | Complet → | Mon schéma est complet, je n'ai pas besoin d'une nouvelle dose de vaccin |
| Covishield, R-Covi, Fiocruz (ou reconnu comme équivalent par l'ANSM ou «EMA-like») | Incomplet → | OUI, 1 dose de vaccin ARNm* |
| Sinopharm, Sinovac (Reconnu par l'OMS) | Complet → | OUI, 1 dose de vaccin ARNm* |
| | Incomplet → | OUI, 2 doses de vaccin à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle* |
| Sputnik et autres (Reconnus ni par l'EMA ni par l'OMS) | Complet ou incomplet → | OUI, 2 doses de vaccin à ARNm entre 21 et 49 jours d'intervalle* |

* 4 semaines après la dernière injection de vaccin réalisée à l'étranger ou, à défaut, au plus vite

Plus d'informations sur la vaccination sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

